

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)

Séance du : 22 Février 2023

Convocation du : 17 Février 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Vingt Deux Février à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Bernard OLIRIFENKO, Corinne MORENO Jacqueline BENEZET, Magali BONSIRVEN PINEL, Ludovic PINEL

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Jérôme CAMPOS (*pouvoir donné à OLIFIRENKO Bernard*), Elodie FABRE (*pouvoir donné à HAYANI Véronique*)

Mme MORENO Corinne a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 07 Décembre 2022. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Appel d'offre Travaux de sauvegarde de la Chapelle St Martin
- Plan de financement réactualisé travaux de sauvegarde de la Chapelle
- Raccordement au réseau d'assainissement du Local Services Techniques
- Projet Bungalow cuisine-bistrot et Licence IV
- Attributions des subventions 2023 aux Associations
- Projet Terrain de foot
- Aménagement du sentier ZB003 reliant le village vers St Ferréol et Revel

Délib 01/2023 : Signature d'un marché – Attribution du marché pour les travaux de sauvegarde de la Chapelle St Martin - 1^{ère} tranche

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du Vendredi 10 Février 2023,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Travaux de sauvegarde de la Chapelle St Martin

Lot 1 : DEMOLITIONS*MACONNERIE*GROS ŒUVRE

Entreprise : RAMOND MACONNERIE

Montant du marché : 123 384.39€ HT

Lot 2 : ECHAFAUDAGES

Entreprise : AGEN ECHAFAUDAGES

Montant du marché : 58 715.75€ HT

Lot 3 : CHARPENTE*COUVERTURE*ZINGUERIE

Entreprise : ECO ET AVENIR BOIS

Montant du marché : 83 774.60€ HT

Lot 4 : FACADES*ENDUITS

Entreprise : CHEVRIN GELI

Montant du marché : 71 782.68€ HT

Lot 5 : RESTAURATION DES FRESQUES

Entreprise : ATELIER D'AUTAN

Montant du marché : 11 584.00€HT

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune

PRECISE que le montant total du marché est de **349 241.42€ HT** soit **419 089.70€ TTC** avec tous les lots et options.



Délib 02/2023 : Plan de financement réactualisé Travaux de sauvegarde de la Chapelle – 1^{ère} tranche de travaux, suite à l'appel d'offres

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du Vendredi 10 Février 2023,

Montage financier :

Coût total du marché : 349 241.42€ HT

DRAC	30%	104 772.42€HT
Conseil Départemental 31	20%	69 848.28€HT
Région Occitanie	30%	104 772.42€HT
Commune (fonds propres)	20%	69 848.28€HT

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le plan de financement réactualisé présenté ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire
S'ENGAGE à réaliser les travaux de la 1^{ère} tranche dans les 2 ans à venir
SOLLICITE une subvention de 30% auprès de l'Etat, 30% auprès de la Région et 20% auprès du Département de la Haute Garonne, du montant HT du coût de l'opération
DECIDE que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget 2023 de la commune



Délib 03/2023 : Demande de subvention pour les travaux de raccordement des Services Techniques au réseau d'assainissement

Monsieur le Maire explique que les locaux situés rue de la montagne ne sont pas reliés au réseau des eaux usées. Il présente le montant du devis de la Société Albi point P d'un montant de 2 122.96€ HT.

Montage financier :

DETR		
Conseil Départemental du 31	40%	849.18€ HT
Région Occitanie		
Commune (fonds propres)	60%	1 273.77€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'opération et le plan de financement prévisionnel.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.
S'ENGAGE à réaliser les travaux.
SOLLICITE auprès du département une subvention de 40%
DECIDE que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget 2023 de la commune



Délib 04/2023 : Projet Bistrot Resto Multiservices sur la commune

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le projet de créer un Bistrot Resto Multiservices sur la commune afin de dynamiser le village et l'attraction de celui-ci, notamment en période estivale dans un premier temps. Il explique donc que l'idée serait d'installer un bistro éphémère sur la place St Martin. Il sera mis en gérance, suite à l'appel d'offre en cours.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises suivantes pour un bungalow entièrement équipé :

WOOKI	11 117€ HT (location)
MODULARIS	41 127.04€ HT (achat)
BOX INNOV	27 922.21€ HT (achat)

Montage financier :

Région	20%
Etat	
Département	40%
Commune (fonds propres)	40%

Lilian GARAUD précise le surcoût à prévoir pour l'installation de ce bungalow sur plots en béton et le raccordement à l'eau potable ainsi qu'aux eaux usées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE**

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE le projet de bistrot Resto Multiservices sur la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de la Société BOX INNOV pour un montant de 27 922.21€ HT

SOLLICITE une subvention de 20% auprès de la Région soit 5 584.44€ et 40% auprès du Département soit 11 168.88€ du montant HT de l'opération

DECIDE que les montants de ces dépenses seront inscrits au budget 2023 de la commune



Délib 05/2023 : Achat ou location d'une licence de boissons

Monsieur le Maire explique que suite au projet de bistrot éphémère sur la commune il faut envisager l'achat d'une licence de boissons. Monsieur le Maire souhaite que toute personne, voulant prendre un verre d'alcool léger type bière, puisse le faire en journée, et ce, sans prendre un repas.

Magali BONSIRVEN PINEL, adjointe au Maire nous rapporte les éléments suivants :

La licence 4 serait nécessaire pour toute vente d'alcool pris en dehors d'un repas. Un débat est lancé sur ce point où certains élus pensent qu'une Licence 3 est suffisante.

Jacqueline BENEZET se propose également de rechercher d'autres offres de licences à la vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE l'achat ou la location d'une licence 3 ou 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout devis nécessaire à ce projet, que ce soit la licence 3 ou la licence 4, suite aux recommandations que nous fera la Préfecture en dernier lieu

PRECISE que les montants nécessaires seront inscrits au budget de la commune 2023



Délib 06/2023 : Attributions des subventions aux associations sur le budget 2023 de la commune

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune pour 2023. Cependant dans le cas où une association ne ferait aucune manifestation sur l'année 2023, la commune se réserve le droit de ne pas verser la subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ACCORDE les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2023, dès lors qu'une manifestation serait faite au cours de l'année et à la condition de recevoir les statuts et les bilans détaillés

DECIDE d'attribuer les subventions, comme suit :

ACCA VAUDREUILLE :	150.00€
COMITE DES FÊTES :	500.00€
ESTIVAUDREUILLE :	2500.00€
FNACA REVEL	150.00€
LES AMIS DE L'ECOLE	1100.00€
LES AMIS DE LA CHAPELLE	400.00€
CLES	100.00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 65748/65.

**Délib 07.2023 : Aménagement terrain de foot sur herbe**

Monsieur le Maire explique que les jeunes de notre commune, sur le village n'ont pas de lieu où jouer au foot. Il propose à son conseil un aménagement simple, sur herbe avec 2 buts à sceller, d'un terrain de foot communal, et 1 piste vélo et 1 sentier piéton. Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Montage financier :

JPP Direct : 1 661.79€HT

Etat		
Conseil Départemental 31	40%	664.71€HT
Région Occitanie		
Commune (fonds propres)	60%	997.08€HT

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le projet et le plan de financement présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

S'ENGAGE à réaliser cet aménagement dans les 2 ans à venir

SOLLICITE une subvention de 40% auprès du Département de la Haute Garonne du montant HT du coût de l'opération

DECIDE que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget 2023 de la commune



Mot du Maire :

Lotissement Les Châtaigniers : Projet de 10 maisons autorisées par l'architecte des bâtiments de France. Le Maire émet les conditions suivantes à ce projet : à la place de la maison n°1 laisser un passage car secteur inondable (3 ruisseaux arrivent à ce niveau). Le bois à l'arrière de la parcelle ne devait pas faire partie des surfaces vendues.

Fête locale : Elle aura lieu les 12 et 13 Aout, comme à son habitude. Il y aura un dépôt de gerbe ainsi qu'un apéritif. Esti Vaudreuille est en charge du projet. Il y aura probablement un festival rétro camping. A suivre.

Repas des ainés : Il aura lieu le 11 Mars 2023, à la salle des fêtes.

Mots des Adjointes :

Magali BONSIRVEN PINEL

RAS

Lilian GARAUD

CCID : Cette commission (qui a pour but d'évaluer les propriétés bâties et non bâties de la commune et d'informer l'administration fiscale des changements dont elle n'aurait pas connaissance) est constituée) d'élus et d'habitants de la commune nommés au préalable. Dans son guide la DGFIP précise que les membres sont des « agents de la commune » et on veut donc savoir s'il s'agit d'agent qui travaille dans la commune ou des agents élus ?

Véronique HAYANI

Carnaval : Il aura lieu le 10 mars prochain avec son défilé habituel et l'embrasement de Mr Carnaval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

